



**DELIBERATION N° 4**

Nombre de  
membres en  
exercice : 29  
Présents : 24  
Votants : 29  
Pour : 22  
Contre : 7 (élus  
minorité)  
Abstentions : /

L'an deux mil vingt, le vingt-quatre novembre à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Paul Vaillant Couturier, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ, Maire.

**Date de convocation : 18 novembre 2020**

**Membres présents** : F.GONZALEZ, MJ ROQUES, G.LASSABE, M.EVENE-MATEO, L.GUYONNIE, J.DOS SANTOS, S.DARRIGUES, P.ACEDO, J.DARRIGADE, C.DUFOUR, C.DUPIN, JP CAZAUX, C.DOS SANTOS, S.MOREIRA, JM GUTIERREZ, A.DARTIGUES, S.PUYO, D.LAVIGNE, MA THEBAUD, CH. MARTIN, H.ETCHENIQUE, F.BILLARD, M.BECRET, J.RANCE

**Membres absents excusés ayant donné procuration** :

G. GALASSO (pouvoir à G.LASSABE), X.BAYLAC (pouvoir à JM GUTIERREZ), JP ALPHA (pouvoir à A.DARTIGUES), E.SERRES (pouvoir à S.DARRIGUES), K.PERY (pouvoir à M.EVENE MATEO)

**Secrétaire de séance** : JP CAZAUX

Monsieur Patrick ACEDO, Adjoint, rappelle que par une délibération en date du 3 octobre 2016, la Ville de Boucau a adhéré au service de Conseil en Energie Partagé proposé par le SDEPA pour une durée de 3 ans.

En effet, dans le contexte actuel de surconsommation et d'augmentation des coûts énergétiques, le Syndicat a souhaité s'engager auprès des collectivités adhérentes afin de les aider à maîtriser leurs consommations et à diminuer leur impact environnemental par la réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO<sub>2</sub>).

La Commune de Boucau a, depuis cette adhésion, bénéficié d'un conseiller en énergie qui a pu l'accompagner sur de nombreuses questions énergétiques notamment en lui présentant le suivi des consommations sur 35 bâtiments communaux en électricité, 19 points de comptage en gaz naturel, 1 compteur fioul et 41 points de livraison éclairage. De plus, une étude d'opportunité pour l'implantation de panneaux photovoltaïque sur la Maison des Associations a été réalisée ainsi que des visites de toutes les installations CVC de la Commune. Un accompagnement dans la réalisation du cahier de charges du marché de maintenance des installations thermiques d'eau chaude sanitaire et de traitement d'air a également été effectué.

*Certifié exécutoire  
compte tenu du dépôt  
à la Sous Préfecture  
de Bayonne  
le  
et de la publication  
le*

**Objet :**  
**Renouvellement de  
la convention de  
partenariat pour la  
prestation de  
Conseil en Energie  
Partagé (CEP)**

Aussi, dans le cadre de la compétence « Maîtrise de la Demande d'Énergie » du SDEPA, la Commune de Boucau souhaite poursuivre sa collaboration en renouvelant la convention de partenariat relative au Conseil en Énergie Partagé (CEP).

Conformément à la délibération du bureau syndical n° 2017-019 du 30 mai 2017, le coût de cette adhésion forfaitaire est de 2 500 € par an contre 3 979,50 € les années passées, le recensement de la population totale étant fixé au 1<sup>er</sup> janvier de l'année en cours, la Commune s'engage pour une durée illimitée dans la démarche.

**Le Conseil Municipal,**

Après avoir entendu l'exposé,  
Après avoir délibéré,

**Décide** de demander au SDEPA la poursuite de sa collaboration en renouvelant la convention de partenariat relative au Conseil en Énergie Partagé pour une durée illimitée. Etant entendu que la collectivité peut ne plus adhérer au service, pour ce faire, il lui appartiendra de signifier son retrait par délibération. Le retrait sera effectif au 31 décembre de l'année n.

**D'autoriser** Monsieur le Maire à signer avec le Syndicat D'Énergie des Pyrénées Atlantiques la convention définissant les modalités de partenariat.

Boucau, le 25 novembre 2020

Le Maire,  
Francis GONZALEZ

